



Litige prise en charge réparation par l'assurance

Par **fredcedric1**, le **28/11/2009** à **10:04**

Bonjour,

Mon fil a acheté une moto couverte par une assurance Gras Savoye Concept. Elle est tombée en panne le dernier jour de la garantie. Un expert a été réalisé sans que nous soyons invité à cette expertise et à ce jour nous n'avons comme seul retour un retour verbal nous informant que la cause n'est pas prise en compte. J'ai demandé à avoir le rapport d'expertise et le contrat parafé stipulant le refus je n'ai toujours pas ces pièces.

La cause est semble t il la rupture d'une vis de fixation d'un rotor et cette vis ne ferait pas partie de la garantie.

Que doit on faire sachant que j'ai contesté la décision mais uniquement par mail et que je n'ai aucune réponse de l'assurance.

Dans l'attente de votre réponse.

Sincères salutations.

Par **chaber**, le **30/11/2009** à **07:40**

Bonjour,

A quel titre est intervenu votre assureur?

Quelles sont les limitations du contrat de garantie?

En général une expertise se déroule en présence du garagiste et le client n'est pas prévenu.

Un refus de prise en charge "verbal" ne peut avoir aucune valeur

Envoyez une LR avec AR à l'assureur lui demandant copie du rapport de l'expert. Le garage n'a-t-il pas un exemplaire?